

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Président : Mr Salvatore LA ROCCA, Maire

Présents : Christine JECKEL. Jean PASTOR. Séverine BERGÉ. Frédéric SCHUBNEL. Laurence BURDKHARD. Jean-Jacques OURTAU. Nicolle CHRISTEN. Denis URBANY. Meggane SINDT. Edmond-Pierre EMERAUX. Murielle THIL. Julie POITOU. Arnaud GRAFF. André GLAUDE. Jean-Marie KLEIN

Procurations : Sébastien ALBOUZE procuration à Jean PASTOR
Emmanuelle SEDKI procuration à André GLAUDE

Absents : Julia RUSSO

✦ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 JUIN 2018.**

Sur ce compte-rendu, André GLAUDE interroge Mr le Maire au sujet des emprunts contractés.

- Sur l'emprunt de 900 000 € du budget lotissement, il estime que c'est un « cadeau empoisonné » pour la future équipe municipale de 2020.

- Au sujet de l'emprunt de 800 000 € destiné aux travaux de réhabilitation du presbytère, il aurait aimé avoir un plan de financement.
Mr le Maire lui explique que l'emprunt sera remboursé grâce aux loyers perçus par les locations prévues dans ce bâtiment.
André GLAUDE lui demande si des subventions vont être allouées pour ces travaux.
Mr le Maire lui répond qu'il y en aura très peu, la plus sûre étant celle qui pourrait être allouée par la Région Grand Est en raison des travaux destinés à rendre le bâtiment passif.
Mais s'il y a des subventions, elles serviront à maîtriser la trésorerie de la commune.

André GLAUDE interpelle également Monsieur le Maire sur la présence de Mr HAZEMANN. Pourquoi cette personne ? Pourquoi est-il écrit dans le bulletin qu'il est là pour coordonner l'équipe ? Y-a-t-il eu d'autres candidats ? Pourquoi ne pas avoir renouvelé le contrat de Damien HERAD ? Monsieur le Maire lui explique que le contrat de Mr HERARD n'a pas été renouvelé par l'état puisqu'il entrait dans le cadre des contrats CAE qui ne sont pas reconduits. De plus, Mr HERARD a intégré le lycée de Courcelles Chaussy où il prépare un CAP. Monsieur HAZEMANN est là pour renforcer l'équipe actuelle. Il prépare une formation en produits phytosanitaires afin de s'occuper au mieux des espaces verts.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Ce projet est présenté aux élus par le Cabinet VIX-CHARPENTIER qui travaille actuellement sur la révision du PLU.

Un débat est ouvert afin que chacun puisse s'exprimer sur le sujet :

- André GLAUDE remercie l'intervenante pour l'exposé qu'elle a fait mais il est surpris qu'on transforme le village en ville.
Effectivement la dénomination officielle d'une commune est ville lorsque le nombre d'habitants atteint les 2 500.
- Jean-Marie KLEIN demande pourquoi on fixe le nombre d'habitants à 2 500 dans 15 ans.

- Mr le Maire lui explique que c'est une projection liée à une progression régulière de la population.
- Jean-Marie KLEIN explique que c'est le terme « objectif » qui le choque car un objectif est un but à atteindre.
Et pourquoi on utilise les dents creuses ?
Mr le Maire lui répond que c'est pour ne pas élargir la commune et ne prendre des terres agricoles, il faut densifier le village.
- Arnaud GRAFF demande s'il faudra reconstruire une école en cas d'augmentation de la population ?
- Si les délais du lotissement avaient été respecté, on aurait dû ouvrir une salle de classe à l'école.
- Mr le Maire lui explique que s'il y a une arrivée régulière des familles, un équilibre sera conservé dans les structures.
- Il faut augmenter la population, c'est une réalité économique car la DGF est calculée en fonction du nombre d'habitants et de la longueur de voirie.
- André GLAUDE est surpris de ce calcul car en 10 ans, on a 200 habitants en plus, d'après le PADD, dans les 10 prochaines années on devrait avoir 700 habitants de plus.
- Jean-Marie KLEIN demande si dans le cas où un nouveau lotissement serait envisagé, aurait-il les mêmes contraintes que l'Ecocité ?
- Mr le Maire lui répond que non, il n'est pas question de faire un copié-collé mais il y aura des choses nouvelles.
- André GLAUDE remarque que dans le PADD on parle d'énergie grâce aux éoliennes mais demande pourquoi on ne parle pas des panneaux solaires. Il rappelle que si la commune avait acheté les 5 ha de terrains pollués, on aurait pu en placer dessus.
- Mr le Maire précise que ce point sera rectifié. L'idée de l'installation de panneaux solaires sera intégrée au PADD.

30/2018 - PROJET D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ISOLANT LAINE DE ROCHE A ILLANGE DE LA SOCIETE KNAUF INSULATION sprl

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant le projet d'une installation de production d'isolant laine de roche à Illange de la Société KNAUFF INSULATION SPRL.

Il propose de faire un tour de table afin que tous les conseillers présents s'expriment sur le sujet :

Frédéric SCHUBNEL

Contre le projet. Celui-ci est en cours depuis longtemps et les engins y travaillent déjà. Pourquoi une enquête publique maintenant.

Salvatore LA ROCCA

Le permis de construire est accordé depuis 2017. Les travaux sont engagés par l'industriel à ses risques. KNAUFF est une multinationale qui a déposé deux dossiers simultanément en France et au Luxembourg. Le Luxembourg ayant émis un avis défavorable, KNAUFF s'est retourné vers la France.

Nicolle CHRISTEN

Contre le projet. Félicitations à Mr le Maire pour ses recherches. Elle donne lecture du courrier qu'elle adresse au Commissaire Enquêteur.

Meggane SINDT

Contre le projet. Le seul argument favorable serait la création d'emplois.

Jean-Jacques OURTAU

Contre le projet. On a refusé d'autres projets qui pourraient être nuisibles donc on ne peut pas accepter celui-là. Même les emplois créés ne compensent pas la nuisance.

Denis URBANY

Contre le projet. J'ai travaillé pendant 15 ans dans une entreprise similaire, tous les chiffres de pollution annoncés sont faux. C'est pire que ce qui est annoncé.

Laurence BURKHARD

Contre le projet. Est-ce-que notre commune va faire le poids contre ces investisseurs ? Serons-nous assez forts pour faire annuler ce projet ? Même si des emplois sont créés, ils serviront juste à payer les frais hospitaliers de nos enfants qui seront malades à cause des nuisances.

Salvatore LA ROCCA lui explique que la commune se prononce et c'est l'accumulation des avis de toutes les communes qui va alerter les autorités (Préfet, DREAL, MRAE ...). Ces avis défavorables vont peut-être faire bouger les choses. L'enquête publique est déjà prolongée de 15 jours !!

Arnaud GRAFF

Contre le projet. Il faut communiquer au maximum pour informer la population. On ne peut pas laisser faire !

Jean-Marie KLEIN

Je trouve que c'est grave de ne plus avoir confiance dans nos instances. On devrait pouvoir se fier à eux mais ce n'est pas le cas.

André GLAUDE

Je ne suis pas de votre avis, on fait confiance aux services de l'état. Il faut utiliser des techniques pour polluer moins. Les voitures polluent également.

Séverine BERGÉ

Contre le projet. Notre air est déjà pollué avec le trafic routier donc ce n'est pas nécessaire d'en rajouter. Notre entourage est de plus en plus malade. Pourquoi ? C'est par rapport à ce qu'on respire ! Cette usine rejette des particules fines, je ne veux pas que mes enfants me reprochent de ne rien avoir fait !

Murielle THIL

Contre le projet. Cette zone est assez grande pour faire d'autres projets que cette usine de « merde ».

Julie POITOU

Contre le projet. Pour les mêmes raisons que tous ici. Nous, les petits entrepreneurs ou agriculteurs, on est obligés de respecter les règles alors que les gros industriels ont tous les droits. Il faut se faire entendre pour avoir gain de cause.

Christine JECKEL

Contre le projet. Personne n'a été informé de ce qui se faisait.

Pierre EMERAUX

Contre le projet. Les problèmes de pollution sont trop importants. De plus, l'immobilier dans le secteur va être déprécié en raison de cet environnement. Pour information, les habitants de Thionville ignorent le problème KNAUFF.

Jean PASTOR

Contre le projet. D'accord avec tout ce qui a été dit précédemment. Au Luxembourg, cette usine a été refusée car les seuils de pollution sont déjà atteints. La laine de roche est aussi dangereuse que l'amiante.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier qu'il adresse au commissaire enquêteur. Pour information, un rassemblement a lieu LUNDI 1^{er} OCTOBRE à 20 Heures devant la mairie de Metzervisse où aura lieu un Conseil Communautaire à huis clos.

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant le projet d'une installation de production d'isolant laine de roche à Illange de la Société KNAUF INSULATION sprl.

Après en avoir délibéré, par 15 voix CONTRE et 3 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis DÉFAVORABLE à ce projet.

31/2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – LOTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Article 1641	702 143.00	Article 1641	702 143.00
Total	702 143.00	Total	702 143.00

Délibération adoptée à l'unanimité.

32/2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – M 14

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Article 1641	800 000.00	Article 2313	787 876.00
Article 021	- 3 831.00	Article 1641	8 293.00
Total	796 169.00	Total	796 169.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
		Article 023	- 3 831.00
		Article 66111	3 831.00
Article 73221	1 570.00	Art. 7489	1 570.00
Total	1 570.00	Total	1 570.00

Délibération adoptée à l'unanimité.

33/2018 – POLE METROPOLITAIN FRONTALIER DU NORD LORRAIN

Lors de la réunion d'information des délégués communautaires de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, le 27 mars 2018, une présentation et un temps d'échange entre les élus ont permis à chacun de prendre connaissance du contenu et de s'exprimer sur le projet du futur Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain.

Pour mémoire, début d'année 2017, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a été chargé d'une réflexion sur la coopération transfrontalière dans le Nord Lorrain et a conclu à la possibilité de création d'un Pôle Métropolitain Frontalier (PMF).

Sur la base d'un critère retenu qui est de présenter une population de travailleurs transfrontaliers de plus de 30 % de la population active du territoire considéré, le périmètre retenu est constitué des 8 intercommunalités (EPCI) suivantes :

- Communauté de Communes « Terre Lorraine du Longuyonnais » ;
- Communauté d'Agglomération de Longwy ;
- Communauté de Communes « Pays de l'Audunois et du bassin de Landres » ;
- Communauté de Communes « Pays Haut - Val d'Alzette » ;
- Communauté d'Agglomération du « Val de Fensch » ;
- Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » ;
- Communauté de Communes de « Cattenom et environs » ;
- Communauté de Communes de l'Arc mosellan

La Communauté de Communes « Bouzonvillois Trois Frontières » ne souhaite pas être dans le périmètre mais participer en tant que territoire associé.

Le PMF aura pour missions de :

- Structurer un espace de coopération au nord des départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle ;
- Déléguer à cet espace des actions d'intérêt métropolitain ;
- Avoir une capacité de discussion institutionnelle à une échelle pertinente avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne mais aussi avec le Gouvernement français, la Région Grand Est et les départements ;
- Mettre en place des actions de mise en cohérence des stratégies de développement transfrontalier ;
- Participer officiellement à la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise et au Groupement européen de Coopération transfrontalière Alzette-Belval.

Le PMF interviendra sur les domaines suivants :

- Mobilité, transports et déplacements, habitat et soutien au développement d'organisations alternatives du travail dans l'optique d'améliorer les flux de circulation frontaliers ;
- Développement économique, scientifique, touristique et culturel afin de favoriser l'attractivité et la notoriété de l'offre des territoires nord-lorrains et de veiller à son articulation avec l'offre et les ressources transfrontalières ;
- Enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle, apprentissage et développement de l'enseignement des langues pour veiller à la performance des ressources nord-lorraines dans l'espace européen limitrophe ;
- Services à la personne, tel que l'accueil de la petite enfance ou l'accès à la santé, visant à l'amélioration et à

l'harmonisation des conditions de vie proposées dans le nord-lorrain ;

- D'une façon générale, mise en cohérence des stratégies de développement transfrontalier en vue de défendre l'intérêt des habitants nord-lorrains.

Le siège sera à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » et la gouvernance sera la suivante :

- 55 représentants dont 6 pour la CCAM ;
- 2 par EPCI et 1 par tranche de 10 000 habitants entamée ;
- 1 Président et 7 Vice-Présidents, avec présidence tournante sur 2 ans.

Enfin, la participation des intercommunalités membres est déterminée proportionnellement à la population INSEE sans double compte de l'EPCI.

A ce stade, une contribution de l'ordre de 0,30 € par habitant est envisagée, soit de l'ordre de 10 430 € pour la CCAM (population INSEE 2018).

La mise en œuvre du PMF est effective à la date de parution de l'arrêté préfectoral (a priori au 1^{er} janvier 2019) rendu à l'issue de la prise des délibérations des EPCI membres et des communes pour la CCAM.

Il est proposé ci-dessous le projet de statut joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions, décide :

- DE VALIDER le principe de création du Pôle Métropolitain du Nord Lorrain ;
- D'APPROUVER l'adhésion et la participation de la CCAM au Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain ;
- DE VALIDER l'intérêt métropolitain des actions déléguées ;
- D'ADOPTER les projets de statuts présentés pour la création du Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain ;
- DE VALIDER l'implantation du siège du Pôle Métropolitain du Nord Lorrain à la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville.

34/2018 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA JEUNESSE SPORTIVE DE DISTROFF

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Jeunesse Sportive de DISTROFF a fait l'acquisition d'une tondeuse pour l'entretien du terrain de football.

Avant d'aider cette association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € euros nécessaire au financement de ce matériel.

Dépense à imputer à l'article 6574 du budget en cours.

35/2018 - DENOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT LA CROISEE DES CHEMINS ET NUMEROTATION DE LA VOIRIE

Suite au redécoupage des parcelles sur l'Ecocité « La Croisée des Chemins », Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Communale de dénommer la voirie desservant lesdites parcelles de la façon suivante :

- Impasse des Pommiers
- Impasse des Poiriers
- Impasse des Pruniers
- Dit que les numéros de voirie seront impairs du côté droit et pairs du côté gauche.
- Délibération adoptée à l'unanimité.

36/2018 – RENOUELEMENT ET EXTENSION D'UNE INSTALLATION DE DECHETS INERTES EXPLOITEE PAR LA STE RTPA A DISTROFF

Jean-Marie KLEIN signale que l'état des routes à Distroff est lamentable. Lorsqu'une entreprise intervient sur la route, elle rebouche les trous mais de la mauvaise façon. D'autre part, il y a un trou rue du Parc à l'endroit où le dos d'âne a été enlevé.

Monsieur le Maire répond que nous avons deux routes départementales et il va téléphoner à Mme BREGEARD afin qu'elle intervienne pour que la réfection soit entreprise. Des photos et articles vont être faits pour la sensibiliser au problème.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 30 MAI 2012, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la demande présentée par la SARL RTPA concernant une demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes à DISTROFF.

Par courrier du 24 JUILLET 2018, Monsieur le Préfet de Moselle a transmis à la commune un dossier concernant le renouvellement et l'extension de cette même installation de stockage de déchets inertes située sur le territoire de la commune de DISTROFF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à l'extension et au renouvellement de cette installation de déchets inertes exploitée par la Ste RTPA, Domaine des Anciens Fours à Chaux à DISTROFF.

37/2018 – PARTICIPATION A L'OPERATION « COMMUNE NATURE » SIGNATURE D'UNE CHARTE AVEC LA REGION GRAND EST

L'utilisation de produits phytosanitaires constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la Région Grand Est.
- AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire :
Salvatore LA ROCCA